



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 décembre 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

4.1

1^{ère} DECISION MODIFICATIVE
DU BUDGET 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge BOISSON Dominique BOLZAN Jean-Jacques CARLES Joseph FONTA Christian FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis	MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PERE Marc ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain TABORSKI Catherine TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain LATTARD Pierre	AREVALO Henri LAFON Arnaud
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François DELSOL Alain	DUFOUR Paul-Claude RENAUX Catherine
SAVE AU TOUCH	
AXE SUD	
PACE Alain	MORINEAU Christine
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. SUTRA
CHOLLET François, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
DELPECH Patrick, représenté par M. SANCÉ
DOITTAU Véronique, représentée par M. MEDINA
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BIASOTTO Franck
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FAURE Dominique
FOREST Laurent
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
SUSSET Martine
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA
Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis

GARCIA Mireille
GLATIGNY Michel
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte

OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 41	Votants : 47
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 47

Les versements du fonds national de compensation du supplément familial de traitement sur 2011 et 2012 ont tous deux été encaissés par des titres émis en 2014 et sont plus importants que le crédit budgétaire initialement prévu.

Par ailleurs, il a été constaté que les frais de personnel avaient été légèrement sous-évalués lors de l'élaboration des budgets primitifs et supplémentaires, qu'il y a lieu de les compléter pour un montant de 8 000€.

Il est donc proposé d'adopter une première décision modificative du budget 2014, en modifiant, de la manière suivante les dépenses de fonctionnement :

Section de fonctionnement (recettes) :

Chapitre 013 : Atténuations de charges :

- article 6479 : Fonds national de compensation SFT + 8 000.00 €

Section de fonctionnement (dépenses) :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

- article 64111 : Rémunération principale : + 5 000.00 €

- Article 6451 : Cotisations URSSAF + 1 500.00 €

- Article 6453 : Cotisations CNRACL + 1 500.00 €

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique :

D'approuver la 1^{ère} décision modificative du budget 2014, équilibrée en dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour les montants indiqués ci-dessus.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 10 décembre 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC